

Territoires

Le magazine de la MSA Portes de Bretagne - Ille-et-Vilaine et Morbihan

SOMMAIRE

ACTUALITÉS - P 2

- Le Dossier médical partagé : la mémoire numérique de votre santé
- Mesdroitssociaux.gouv.fr: une simulation personnalisée de vos droits

PROTECTION SOCIALE - P 3

• Complément mode de garde : tout devient plus simple en mars 2019

PROFESSIONNELS - P 6

- Les modalités d'appel des cotisations et contributions
- La mensualisation des cotisations et contributions sociales
- Evaluation des risques chimiques : un logiciel pour votre entreprise

ACTION SOCIALE - P 7

- La prévention du suicide dans le monde agricole : ne pas avoir peur d'en parler
- La médiation familiale : un temps d'écoute pour gérer un conflit

SERVICES - P 8

- FranceConnect : la MSA devient fournisseur d'identité
- AGENDA P8



Bonne résolution 2019

JE FAIS LE POINT SUR MON DOSSIER DE PROTECTION SOCIALE

La nouvelle année est souvent synonyme de bonnes résolutions. Déclaration de ressources, mise à jour de vos coordonnées..., avez-vous pensé à informer la MSA des changements intervenus dans votre vie?

Pour être sûr de disposer des droits auxquels vous pouvez prétendre, dressez un bilan de votre situation et de vos prestations sociales.

POUR NOUS ÉCRIRE

Quel que soit votre département, adressez votre courrier à : **MSA Portes de Bretagne** 35027 RENNES CEDEX 9

Décembre 2018 - n°47

portesdebretagne.msa.fr

Bréalisation: MSA Portes de Bretagne Siège social : La Porte de Ker Lann - Rue Charles Coudé - Bruz 35027 RENNES CEDEX 9 Illustrations : MSA Portes de Bretagne - CCMSA Département Image : F. Belonde, T. Lannie et S. Cambon - Pixabay - Freepik.

LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

LA MÉMOIRE NUMÉRIQUE DE VOTRE SANTÉ

Véritable carnet de santé numérique, le Dossier médical partagé (DMP) vous permet de retrouver en un seul endroit toutes vos informations de santé (traitements, résultats d'examens, antécédents médicaux, historique de soins des 24 derniers mois...) mais aussi de les partager avec des professionnels de santé.

De Comment créer votre dossier médical partagé?

Pour créer votre DMP, rendez-vous à l'accueil de votre agence MSA, muni de votre carte vitale. Vous pouvez également demander l'ouverture de votre dossier chez votre pharmacien ou auprès d'un professionnel de santé. A l'issue de cette création, vous serez invité à apposer un autocollant sur votre carte Vitale afin que les professionnels de santé sachent immédiatement que vous disposez d'un DMP.

▶ Pratique, simple et gratuit

Les données de santé sont accessibles en ligne, via le site dmp.fr, et partageables avec les professionnels de santé (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, ...) qui vous prennent en charge, même à l'hôpital. Ce sont eux qui alimentent votre dossier.

Ces informations permettent d'améliorer la coordination et la continuité des soins. En prenant connaissance des antécédents médicaux, des comptes rendus, des traitements en cours, les professionnels de santé disposent de toutes les données pertinentes pour une prise en charge optimale. Ils évitent ainsi les examens inutiles, les redondances thérapeutiques, les interactions médicamenteuses...

Un service confidentiel et hautement sécurisé

Vous gardez la main sur les informations de votre dossier. Vous pouvez consulter, ajouter ou masquer un document à tout moment depuis le site dmp.fr ou via l'application DMP. Seuls les professionnels de santé que vous autorisez peuvent l'alimenter et le consulter.

Parmi les médecins autorisés, vous pouvez désigner un médecin traitant « DMP » qui bénéficie de droits spécifiques : accéder aux documents que vous avez masqués, bloquer l'accès à un professionnel de santé...



Le DMP est un service en ligne hautement sécurisé et vous en contrôlez l'accès. A part vous, seuls les professionnels de santé autorisés peuvent le consulter.



Pour créer votre DMP, nous vous donnons rendez-vous à l'accueil de votre agence MSA ou aux sièges, muni de votre carte vitale.

MESDROITSSOCIAUX.GOUV.FR

UNE SIMULATION PERSONNALISÉE DE VOS DROITS

Le site mesdroitssociaux.gouv.fr, proposé par le Ministère des solidarités et de la santé, a pour objectif de lutter contre les situations de non-recours aux prestations sociales. En effet, une simulation personnalisée de l'ensemble de vos droits est désormais possible en ligne.



En un seul coup d'œil, vous consultez l'ensemble de vos droits (domaines emploi, solidarité, retraite, logement, famille et santé). Vous simulez les prestations sociales auxquelles vous êtes susceptible d'avoir droit et déposez une demande de prestation auprès de l'organisme en assurant la gestion. Vous êtes également averti si une évolution de vos droits est détectée ou si une démarche est nécessaire.

Les usagers dont les employeurs effectuent la Déclaration sociale nominative peuvent visualiser leurs contrats et leurs rémunérations des douze derniers mois. Ces données de salaires sont également pré-renseignées dans le simulateur multi-prestations. Aucune inscription n'est nécessaire pour accéder au site internet mesdroitssociaux.gouv.fr. Pour vous connecter, il vous suffit d'utiliser vos identifiants de votre espace privé MSA grâce à la sécurisation du dispositif France Connect.

Le portail, lancé en mars 2017, a été développé par la MSA pour le compte du Ministère. Elle en assure depuis la maintenance, l'hébergement et l'assistance téléphonique.

FAMILLE

COMPLÉMENT MODE DE GARDE

TOUT DEVIENT PLUS SIMPLE EN MARS 2019

A compter de mars 2019, le Complément de libre choix du mode de garde (CMG) évolue pour vous simplifier la vie !



Jusqu'alors versé par la MSA et la CAF aux parents employeurs d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou d'une garde à domicile pour leurs enfants âgés de moins de 6 ans, le Complément de libre choix du mode de garde (CMG) sera géré par le centre national Pajemploi dès mars prochain.

Lorsque vous effectuerez votre déclaration mensuelle sur le site pajemploi.urssaf.fr, c'est Pajemploi qui vous communiquera directement le montant de CMG auquel vous avez droit et qui le versera sur votre compte bancaire. Il continuera d'établir le bulletin de salaire de votre salarié(e) et de prélever les cotisations restant à votre charge. Comme aujourd'hui, vous continuez à verser le salaire directement à votre assistant(e) maternel(le) ou garde à domicile.



Pour continuer à percevoir le CMG, pensez à renseigner vos coordonnées bancaires sur votre compte Pajemploi avant la fin du mois de janvier.

IMPORTANT

Pour toute nouvelle demande ou pour signaler un changement de situation (familiale, financière, changement de type de garde...), la MSA reste votre interlocuteur. Seul le fonctionnement du CMG change, les conditions d'attribution et les montants restent les mêmes.





Retrouvez toutes les informations pratiques sur le CMG sur le site de votre MSA : portesdebretagne.msa.fr, rubrique Particulier > Famille, logement > Accueil du jeune enfant ou sur le site de Pajemploi : pajemploi.urssaf.fr.

Internet

LA DEMANDE DE RENDEZ-VOUS EN LIGNE

Faire le point sur vos droits, constituer un dossier retraite, demander une allocation... Avant de vous déplacer en agence, il vous est possible d'effectuer une demande de rendez-vous en ligne. Accédez à Mon espace privé sur portesdebretagne.msa.fr, rubrique Contact & Echanges > Prendre un rendez-vous en ligne. Indiquez le sujet de votre demande (santé, famille, retraite, cotisations, autre sujet), votre numéro de téléphone et votre message. Un conseiller vous recontactera rapidement afin de fixer un rendez-vous avec VOUS.



Famille

à votre charge.

PRIME DE NOËL

Cette aide exceptionnelle de fin d'année est destinée à vous accompagner si vous bénéficiez de certains minima sociaux, dont le RSA.
Elle est versée automatiquement par votre MSA, vous n'avez aucune démarche à effectuer. Son montant est calculé en fonction de la composition de votre famille.
Il varie selon que vous soyez en couple ou parent isolé et selon le nombre d'enfants



BONNE RÉSOLUTION 2019 JE FAIS LE POINT SUR MON DOSSIER DE

La nouvelle année est souvent synonyme de bonnes résolutions. **Déclaration** de ressources. mise à jour de vos coordonnées.... avez-vous pensé à informer la MSA des changements intervenus dans votre vie ? Pour être sûr de disposer des droits auxquels vous pouvez prétendre, dressez un bilan de votre situation et de vos prestations sociales.

JE SIGNALE TOUT CHANGEMENT DE SITUATION

Pour que vos droits soient calculés au plus juste et pour faciliter vos demandes d'aides ou de prestations, vous devez nous signaler rapidement tout changement de situation (mariage, naissance, déménagement...). Rendez-vous dans *Mon espace privé* sur notre site internet portesdebretagne.msa.fr, rubrique "Famille et logement".

JE METS À JOUR MA CARTE VITALE

Afin de permettre vos remboursements, votre carte Vitale doit être mise à jour au minimum une fois par an et à chaque changement de situation. Pour ce faire, des bornes sont à votre disposition dans vos accueils MSA, dans les pharmacies et certains établissements de santé.



JE DÉCLARE MES RESSOURCES POUR LE CALCUL DE MES PRESTATIONS FAMILIALES ET LOGEMENT

La MSA vous rappelle qu'à compter du 1er janvier 2019, vos prestations familiales et logement seront calculées à partir de vos ressources de l'année 2017 transmises par l'administration fiscale.



Dans certains cas, l'administration fiscale ne peut pas nous adresser vos ressources, la MSA vous les réclame alors. Déclarez-les via le service en ligne « Déclarer vos ressources » sur *Mon espace privé*.

La déclaration en ligne de vos ressources a pour avantages :

- Immédiateté de la déclaration dans Mon espace privé ;
- Disponibilité 24h/24 : plus besoin de se déplacer ;
- Sécurité: accès par mot de passe, connexions cryptées;
- Fiabilité: réception d'un accusé de réception par mail, aide à la saisie (moins de risque d'erreurs);
- Rapidité et économie : déclaration en temps réel, pas de délais, ni frais postaux.

A noter que si vos ressources 2017 sont supérieures ou inférieures à celles de vos ressources 2016, cela peut impacter le montant de vos droits, voire ouvrir ou supprimer votre droit à certaines prestations. N'adressez pas votre avis d'imposition, sauf si la MSA vous le réclame.



RAPPELS:

- Pour les salaires et retraites : déclarez le montant avant tout abattement ;
- Pour vos indemnités journalières, accidents de travail ou maladies professionnelles : déclarez les 50 % non imposables ;
- Pour vos pensions alimentaires : déclarez les pensions reçues et/ou versées ;
- Pour les salaires perçus par votre ou vos enfants à charge : déclarez-les en totalité.

PROTECTION SOCIALE

JE FAIS LE POINT SUR MES DROITS

Votre situation personnelle ou professionnelle a évolué et vous rencontrez des difficultés économiques ? La MSA peut vous proposer un "Rendez-Vous Prestations". C'est un moment d'échange avec un conseiller MSA pour vérifier que vous bénéficiez bien de l'ensemble des prestations auxquelles vous avez droit.

En tant qu'interlocuteur unique pour l'ensemble de votre protection sociale (couverture santé, prestations familiales, aides au logement, RSA, prime d'activité...), votre MSA facilite les démarches d'attributions des prestations sociales en fonction de votre situation personnelle.

JE METS À JOUR MES COORDONNÉES BANCAIRES



Afin de recevoir vos prestations (famille, santé, retraite...), vos coordonnées bancaires connues par la MSA doivent être à jour. Si vous souhaitez les changer, vous pouvez nous adresser votre RIB dès à présent par courrier postal à :

MSA Portes de Bretagne 35027 Rennes Cedex 9

Pour faciliter cette mise à jour, n'oubliez pas d'indiquer votre numéro de Sécurité sociale (vous le trouverez sur votre carte vitale).



Il est important que vous transmettiez à la MSA vos coordonnées bancaires. En effet, trop de versements de prestations restent en attente de paiement faute de RIB transmis, malgré les courriers de rappel adressés par la MSA.

JE DÉPOSE MA DEMANDE DE RETRAITE

Le passage à la retraite n'est pas automatique

Vous devez déposer une demande de retraite entre 4 et 6 mois avant la date de départ que vous avez choisie. Les conseillers retraite de votre MSA se tiennent à votre disposition pour vérifier que votre carrière est complète, vous aider à fixer le point de départ de votre retraite et évaluer son montant.

Sur mesdemarchesretraite.fr, vous pouvez obtenir la liste détaillée des démarches à effectuer pour préparer votre départ à la retraite.

▶ Si vous gérez une exploitation

Vous devez déclarer votre intention de cessation d'activité agricole à la Chambre d'agriculture dont vous dépendez trois ans avant la date de départ prévue à la retraite, en complétant le formulaire envoyé par la MSA. Vous pouvez aussi télécharger ce formulaire en ligne sur portesdebretagne.msa.fr.

JE CHOISIS UNE RELATION ZÉRO PAPIER AVEC LA MSA







Santé, famille, logement, retraite, solidarité: découvrez l'ensemble des services accessibles à partir de votre compte *Mon espace privé*. Simple, facile et sécurisé, vous pouvez accéder à votre dossier personnel à tout moment: consulter vos paiements, télécharger vos attestations, réaliser vos demandes de prestations! Tous vos documents sont centralisés et disponibles à tout moment depuis la page d'accueil de notre site portesdebretagne.msa.fr.

A partir de cet espace, vous pouvez également **nous envoyer un message**, nous nous engageons à vous répondre sous 48 h. Vous recevez des accusés de réception à chacune de vos sollicitations, vous avez donc la certitude que nous avons bien reçu vos demandes.



Pour créer votre espace privé, rendez-vous sur la page d'accueil de votre MSA puis :



Cliquez sur le bouton « S'inscrire » en haut à droite de la page du site.



s Seconnecter
s Sinsurine



Complétez le formulaire



Recevez votre mot de passe provisoire par mail

0

Accédez immédiatement à Mon espace privé



Si vous rencontrez une difficulté pour vous connecter, pour utiliser un service en ligne ou pour naviguer sur le site, vous pouvez contacter l'assistance internet au 02 31 25 39 37.

portesdebretagne.msa.fr

CHEFS D'EXPLOITATION ET D'ENTREPRISE AGRICOLES

LES MODALITÉS D'APPEL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS 2019



Nature de l'appel	Date d'exigibilité	Date limite de paiement
1 ^{er} appel provisionnel	Lundi 25 février	Lundi 25 mars
2ème appel provisionnel	Vendredi 24 mai	Lundi 24 juin
Emission annuelle	Vendredi 25 octobre	Lundi 25 novembre

De Calendrier des prélèvements mensuels 2019 :

Le calendrier des prélèvements est le suivant :

25 janvier / 25 février / 25 mars / 25 avril / 24 mai / 24 juin / 25 juillet 26 août / 25 septembre / 25 octobre / 25 novembre / 24 décembre.

Date limite de retour des revenus professionnels pour le calcul des cotisations 2019 : 26 juillet 2019.

FMPI OYFURS

LA MENSUALISATION DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES



Depuis janvier 2018, toutes les entreprises agricoles en DSN ou utilisant le TESA ont dû procéder au paiement mensuel de leurs cotisations et contributions sociales. Cependant, si vous êtes employeur de moins de 11 salariés vous avez pu opter pour le paiement trimestriel.

Si, pour 2019, vous souhaitez payer vos cotisations mensuellement, vous devez déposer votre demande au plus tard le 31 décembre 2018 pour une prise d'effet au 1er janvier 2019. Pour ce faire, utilisez l'imprimé de « Demande de renonciation au paiement trimestriel des cotisations sur salaires » à disposition sur portesdebretagne.msa.fr, rubrique Employeur > Déclaration sociale nominative > Le versement des cotisations et contributions sociales.

EVALUATION DES RISQUES CHIMIQUES

UN LOGICIEL POUR ÉVALUER LES RISQUES DANS SON ENTREPRISE

L'Evaluation des risques chimiques (ERC) est un document obligatoire pour toutes les entreprises. Cette évaluation permet de se mettre en conformité avec la réglementation et d'élaborer un plan d'action de prévention.

Afin de vous aider dans l'élaboration de ce document, le service Santé sécurité au travail de la MSA vous propose un outil d'accompagnement : le logiciel Seirich (Système d'évaluation et d'information sur le risque chimique en milieu professionnel).

La première étape est de réaliser l'inventaire des produits chimiques présents dans l'entreprise. Vous les enregistrez ensuite dans le logiciel. Vous pouvez y indiquer des informations complémentaires comme les mentions de danger, les conseils de prudence, ainsi que les quantités annuelles de produits utilisés. SEIRICH donne alors une hiérarchisation des produits classés en fonction des aspects santé, incendie/explosion et environnemental.

Une synthèse des points forts et des points faibles est indiquée par le logiciel. Un plan d'action est généré automatiquement. Vous pouvez accepter ou refuser les actions et en rajouter des nouvelles.

Il est également possible de renseigner des données supplémentaires afin de réaliser une évaluation des risques chimiques plus approfondie (évaluation des risques résiduels d'inhalation, cutanés/oculaires, d'incendie/d'explosion) notamment au niveau de la tâche mais aussi de la pondération du risque par les équipements de protection individuelle.

Cette démarche est l'occasion de mieux prendre conscience de la dangerosité de certains produits (notamment les produits cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques), et surtout de mettre en place des solutions permettant de les supprimer, de les substituer ou d'en réduire l'usage.



Formation au logiciel Seirich par le service Santé et sécurité au travail de la MSA Portes de Bretagne, en présence de médecins du travail et d'infirmiers pour répondre aux questions.

SEIRICH est un outil gratuit, adapté à tous les niveaux d'utilisateur, disponible au téléchargement sur www.seirich.fr.



Des sessions de formation gratuites sont programmées tout au long de l'année pour vous accompagner de manière collective ou individuelle à l'installation du logiciel, à son utilisation, et à la construction du plan d'action.

Pour vous inscrire, contactez le service Santé sécurité au travail au 02 97 46 52 36.

LA PRÉVENTION DU SUICIDE DANS LE MONDE AGRICOLE

NE PAS AVOIR PEUR D'EN PARLER

Au-delà des problèmes économiques, les agriculteurs peuvent être confrontés à des difficultés relationnelles, familiales, administratives... qui les fragilisent et qui peuvent conduire à un mal-être voire à des idées suicidaires. Pour faire face à ces complications, il est important de repérer les situations fragiles et de pouvoir échanger avec les personnes en souffrance.

« Ce qui est fatigant, ce n'est pas le travail, c'est ce qui gravite autour ».

« J'ai choisi le métier d'agriculteur, mais je n'ai pas choisi son évolution ».

Que faire ? Comment réagir ? Le suicide est considéré comme un sujet tabou et difficile à aborder pour beaucoup de personnes. Pourtant, savoir reconnaître les signes, échanger sur la situation peut permettre de trouver des solutions, notamment en incitant à parler à des professionnels de santé (médecins psychiatres, médecins généralistes, psychologues, travailleurs sociaux de la MSA).

« La sensibilisation doit se faire le plus tôt, dès le lycée »

Le repérage c'est le travail de tous : famille, amis, intervenants sur l'exploitation... Il est important de tenir compte des comportements inhabituels comme l'isolement, les troubles du sommeil ou de l'alimentation, des problèmes avec l'alcool ou la drogue. Ces signes peuvent être annonciateurs d'une souffrance non exprimée. Les personnes suicidaires ne voient pas les solutions qui s'offrent à elles. C'est pourquoi il faut se montrer disponible, prendre le temps d'écouter - sans forcer la parole et de faire connaître les interlocuteurs et les accompagnements possibles pour trouver une issue à cet engrenage.



La MSA Portes de Bretagne et ses partenaires (le Centre Hospitalier de Saint-Malo, l'Animation territoriale de santé du Pays de Saint-Malo, l'association Dépression suicide de Saint-Malo) ont organisé une soirée théâtre-forum le 20 novembre dernier, à Dol-de-Bretagne, afin d'échanger sur la prévention du suicide.

« L'important est de trouver un interlocuteur, se montrer disponible »

Le fait d'en parler ne déclenche pas l'envie du suicide et n'encourage pas la personne à passer à l'action.

Dans le cadre de la prévention du suicide, la MSA Portes de Bretagne propose divers dispositifs comme le réseau Sentinelles dont le but est de former des équipes, composées d'élus et de bénévoles, munis de différents outils de repérage et d'orientation des personnes en souffrance, mais aussi un accompagnement social par les travailleurs sociaux, une aide au répit, un soutien psychologique...



Ne restez pas seul face aux difficultés, contactez le service d'Action sociale de la MSA Portes de Bretagne au 02 99 01 80 20.





Vous pouvez aussi contacter le service d'écoute anonyme Agri'écoute. Ouvert 24h/24 et 7j/7, il vous permet de dialoguer avec des professionnels au 09 69 39 29 19.

LA MÉDIATION FAMILIALE

UN TEMPS D'ÉCOUTE POUR GÉRER UN CONFLIT

Séparation conjugale, conflit entre générations, désaccord dans une fratrie... Si vous êtes confrontés à l'une de ces situations, la médiation familiale peut vous aider à trouver une solution.

La médiation familiale est un temps d'écoute, d'échanges et de négociation. Elle permet, avec la présence d'un tiers (le médiateur familial), de parler d'un conflit, d'élaborer des solutions, de prendre en compte les besoins de chacun et de prévenir les conflits futurs.

De Qui est concerné ?

La médiation familiale est destinée aux couples ou parents en situation de séparation, de divorce, aux jeunes adultes en rupture avec leur famille, aux grands-parents, aux fratries adultes, aux familles recomposées... qui souhaitent dépasser le conflit et trouver un accord pour préserver les liens familiaux.

Quels sujets peuvent être abordés ?

Ils sont nombreux : les conséquences matérielles et financières d'une séparation, l'organisation de la vie quotidienne des enfants, l'exercice de l'autorité parentale, la relation parent-jeune adulte, l'autonomie financière, mais aussi les choix de vie, le maintien du lien entre grandsparents et petits-enfants, les relations entre frères et sœurs...

De Qui est le médiateur familial ?

C'est un professionnel qualifié, impartial, doté de compétences en psychologie et en droit. Formé à l'écoute et à la négociation, il respecte les principes de déontologie et observe une stricte confidentialité. Il ne prend parti pour personne et ne vous juge pas. Son rôle est de vous aider à trouver une solution concrète à votre conflit. La participation d'un tiers vous permet de prendre de la distance et de réfléchir à la construction de votre avenir.

De Comment se déroule la médiation ?

Elle se déroule en deux étapes :

- l'entretien d'information : Il est pris en charge à 100 % par votre MSA et sans engagement. Il permet de présenter les objectifs, le contenu et les thèmes que vous pouvez aborder en fonction de votre situation:
- les entretiens de médiation familiale : d'une durée de 1 h 30 à 2h environ, ils permettent d'approfondir vos problématiques et d'établir une communication constructive. Leur nombre varie selon votre situation et les sujets que vous souhaitez aborder. Une participation financière est demandée en fonction de vos ressources et peut être accompagnée d'une aide de la MSA.



Où s'adresser en Ille-et-Vilaine :

Espace Médiation : 02 99 38 40 28

UDAF 35:02 30 03 95 80

Où s'adresser en Morbihan :

• CAF - Service médiation familiale : 02 97 54 79 18

• UDAF 56: 02 97 54 79 18

FRANCECONNECT

LA MSA DEVIENT FOURNISSEUR D'IDENTITÉ



Si vous êtes inscrit à Mon espace privé sur le site de la MSA, vous pouvez vous connecter à tous les sites publics proposant la connexion FranceConnect (impots.gouv.fr, mesdroitssociaux.gouv.fr...) en utilisant les mêmes identifiants que ceux de votre compte MSA.

Plus besoin de jongler et de mémoriser de multiples identifiants et mots de passe pour chaque site internet. Une fois connecté, il vous est possible de naviguer ou de faire une démarche en ligne. Certains sites peuvent ainsi proposer des services personnalisés en s'appuyant sur les données d'identité figurant sur votre compte MSA

Ce dispositif vous assure un accès sécurisé renforcé. FranceConnect ne stocke pas vos données personnelles. Seule votre identité est transmise et un courriel vous est envoyé pour vous informer à chaque connexion.





Visant à simplifier la relation des usagers avec l'ensemble des administrations françaises, le service FranceConnect est déjà utilisé par 7 millions de personnes en France.

VOEUX

En 2018, la MSA Portes de Bretagne a déployé de multiples initiatives locales en lien avec les préoccupations des populations sur différents thèmes comme :

- la prévention de la santé;
- la prévention de la perte d'autonomie ;
- la santé sécurité au travail :
- l'enfance :
- la famille ;
- la jeunesse.

Elles ont été complétées par l'offre de services diversifiée des structures regroupées au sein de la coopérative MSA Services.

Ces actions sont portées par les élus et les salariés qui font émerger des idées, entreprennent et expérimentent avec les partenaires locaux.

En 2019, amplifions notre rôle d'acteur des territoires ruraux.



Conférences de prévention santé gratuites & organisées par les élus MSA

Certaines dates, heures et salles de réunions sont susceptibles d'évoluer, nous vous invitons à consulter régulièrement notre site internet : portesdebretagne.msa.fr

En Ille-et-Vilaine

La santé par les huiles essentielles 27 février, 20h00, Argentré-du-Plessis

Le rire, source inépuisable de santé 4 mars, 20h00, Noyal-Chatillon

Cultiver l'optimisme, penser positivement... Facteurs de santé et de bien-être

7 mars, 20h00, Bazouges-la-Pérouse 21 mars, 20h15, Vitré

La maladie de Lyme, mieux la connaître pour mieux réagir et prévenir

14 mars, 20h15, St-Jean-sur-Couesnon 21 mars, 20h00, Le-Sel-de-Bretagne

Les accidents vasculaires cérébraux, parlons-en!

28 mars, 20h15, Pleurtuit

Les perturbations électro-magnétiques : quels impacts sur la santé?

Les écrans au quotidien : usages, répercussions sur la santé, comportements, relations... 25 avril, 20h15, Saint-Jouan-des-Guérêts

En Morbihan

Hypnose médicale 4 février, 20h00, Questembert 25 février, 20h00, Baud

Perturbateurs endocriniens 13 février, 20h00, Grand-Champ

Cultiver l'optimisme et le bonheur 1er mars, 20h00, Pluvigner

Le sport au quotidien 7 mars, 20h00, Plouharnel

Prévention des risques domestiques chez les plus jeunes 1er avril, 20h00, Le Palais

FERMETURES EXCEPTIONNELLES

La MSA Portes de Bretagne sera exceptionnellement fermée au public le 24 décembre prochain.

L'accueil sans rendez-vous mis à votre disposition dans nos agences sera fermé au public du 26 au 31 décembre inclus. Durant cette période nos sièges de Bruz et de Vannes restent ouverts.

